

Tél : 21 30 10 20 – Fax : 21 30 18 51

01 BP; 302 COTONOU – ROUTE DE L'AEROPORT

www.finances.bj

## COMMUNIQUE RADIO-TELEDIFFUSE

Le Ministre de l'Economie et des Finances porte à la connaissance de toute la population qu'il lui revient avec insistance, des cas de rejet de certaines pièces de monnaie et billets de banque émis par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), au motif que ces pièces de monnaie seraient celles des divinités, sont altérées, lisses, auraient perdu leur éclat ou que les billets de banque sont froissés et ne seraient plus valables.

Cette situation entraîne des incidents dans plusieurs localités où des transactions entre agents économiques n'ont pas pu se dénouer.

Je voudrais rassurer les populations qu'aucune pièce de monnaie n'est dédiée à une divinité et que les pièces dites "lisses" ou ayant perdu leur éclat ainsi que les billets de banque qualifiés de "froissés" ont toujours cours légal et pouvoir libératoire sur toute l'étendue du territoire national et dans tous les pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Ils ne sauraient donc être refusés dans le cadre des transactions économiques.

Je rappelle aux populations détenant des pièces de monnaie mutilées ou devenues lisses, ainsi que les billets de banque froissés par l'usage, qu'elles peuvent procéder à leur échange gratuitement aux guichets de la BCEAO.

En tout état de cause, le refus de recevoir la monnaie ayant cours légal dans un Etat membre de l'UMOA est puni par les textes en vigueur.

Fait à Cotonou, le 0 6 007 2022

CONOM

Pour le Ministre et P.O., Le Directeur de Cabinet

Hermann Orou TAKOU